

deux cages de bois dans lesquelles on enfermait les patients pendant la lecture de leur sentence. En face de ces cages se trouvaient deux chaires, une pour le relateur du jugement, et l'autre pour le prédicateur; un autel était dressé près de l'endroit où se trouvaient les conseillers; enfin tout autour de la place on construisait des balcons pour les ecclésiastiques, les ambassadeurs, les grands de la couronne, et des échafauds pour le peuple.

La veille du jour fixé pour la cérémonie, une procession composée de charbonniers, de dominicains et de familiers, partait de la cathédrale à la lueur des torches, se rendait sur la grande place, et venait planter près de l'autel une croix verte entourée d'un crêpe noir. Les dominicains restaient seuls pour la garde, et passaient la nuit à psalmodier des hymnes de mort.

A sept heures du matin, le roi, la reine, les princes et toute la cour paraissaient sur les balcons; quelques instants après, une nouvelle procession sortait du palais de l'inquisition. Cent charbonniers armés de piques et de mousquets ouvraient la marche; privilège dont jouissait leur corporation en échange de l'obligation où ils étaient de fournir le bois et le charbon pour brûler leurs parents et leurs frères; venaient ensuite les dominicains précédés d'une croix blanche; derrière eux suivait le prince de Médina-Céli, l'étendard de l'inquisition à la main, en exécution d'un privilège concédé à sa famille. Cet étendard était fait d'une étoffe couleur de sang, ayant sur un des côtés les armes d'Espagne brodées en or, et sur l'autre un glaive nu entouré d'une couronne de lauriers; les grands d'Espagne et les familiers du saint-office

escortaient le prince. Derrière eux, les malheureux qui étaient condamnés à de légères pénitences marchaient sur deux files, sans distinction d'âge ni de sexe, la tête et les pieds nus, revêtus d'un san-benito de toile, avec une grande croix de saint André jaune sur la poitrine et une autre sur le dos; c'étaient les accusés de la première classe; ceux de la deuxième, qui étaient condamnés au fouet, aux galères ou à l'emprisonnement, se trouvaient séparés de la première catégorie par un intervalle que remplissaient indifféremment des soldats ou des capucins; la troisième classe était distancée de la deuxième de la même manière, et se composait de ceux qui, ayant confessé leurs prétendus crimes dans les tortures, avaient obtenu la faveur d'être étranglés avant d'être consumés par le bûcher; ils étaient revêtus d'un san-benito sur lequel on avait peint des diables et des flammes, et ils portaient un bonnet de carton haut de trois pieds, appelé corozza, et décoré également de figures infernales. Les obstinés, les relaps et tous ceux qui devaient être brûlés vifs, formaient la dernière classe; ils étaient vêtus comme les précédents, avec cette différence que les flammes peintes sur leurs san-benito étaient ascendantes; quelques-uns étaient bâillonnés, et d'ordinaire les inquisiteurs prenaient cette précaution à l'égard des jeunes femmes qu'ils avaient violées, ou des adolescents sur lesquels ils avaient exercé leur horrible luxure: tous les individus de cette catégorie marchaient escortés de deux familiers et de deux moines.

Chaque condamné, à quelque classe qu'il appartint, tenait à la main un cierge de cire jaune; ceux qui ne pouvaient pas marcher et qui avaient eu les membres broyés dans les bro-



dequins suivaient le cortège sur des chariots. Après les vivants venaient les morts; car aucun de ceux qui avaient expiré dans les tortures de la question n'évitait l'infamie de l'auto-da-fé; et chaque cadavre se trouvait placé dans un cercueil sur lequel on avait dressé une effigie de carton portant les noms de la victime.

Une immense cavalcade, composée des conseillers de la Suprême, des inquisiteurs et des membres du clergé, fermait la marche; et le dernier de tous, escorté de ses gardes du corps, venait le grand inquisiteur, vêtu d'une robe violette, et monté sur un cheval magnifiquement caparaçonné. Lorsque le cortège était arrivé sur la place, chacun se rendait à l'estrade qui lui était indiquée; puis un prêtre célébrait l'office divin jusqu'à l'Évangile; ensuite le grand inquisiteur descendait de son fauteuil, et après s'être fait revêtir d'une chape et d'une mitre, il s'approchait du balcon royal pour faire prononcer au souverain le serment par lequel les rois d'Espagne s'obligeaient à persévérer dans la foi catholique, à extirper les hérésies, et à protéger de toute leur puissance le saint tribunal de l'inquisition. Le roi, debout, la tête découverte, prononçait la formule du serment, qui était répétée par toute l'assemblée; après quoi un dominicain montait dans la chaire, et faisait un discours où il exaltait les services que rendait le saint-office à la religion; enfin le relateur lisait à voix haute les sentences rendues contre les condamnés. Ceux-ci écoutaient la lecture de leur jugement à genoux dans les cages; puis on les conduisait sur l'amphithéâtre, aux places qui leur étaient réservées.

La messe terminée, le grand inquisiteur quittait de nou-

veau son siège et prononçait l'absolution de ceux qui étaient réconciliés avec l'Église; quant aux autres, ils étaient livrés au bras séculier, placés sur des ânes et conduits processionnellement au Quemadero, où se trouvaient autant de bûchers que de victimes. On commençait par brûler les statues de carton et les cadavres; ensuite on attachait les condamnés aux poteaux élevés au milieu de chaque bûcher; et la seule grâce qu'on accordait à quelques-uns était de leur demander s'ils voulaient mourir en bons chrétiens; s'ils répondaient oui, le bourreau les étranglait avant de mettre le feu au bûcher; les flammes dévoraient les autres victimes, et tout était dit.

Telles étaient les formalités de ces barbares exécutions, que les prêtres appellent des actes de foi, et que les rois d'Espagne ont eu la lâcheté de permettre jusqu'au dix-neuvième siècle. Ces horribles auto-da-fé n'étaient pas les seuls passe-temps du féroce Philippe II: sa majesté aimait surtout à visiter les prisons du saint-office pour jouir des souffrances des malheureux qu'elle y avait fait ensevelir vivants.

Souvent le cruel monarque descendait à la lueur des torches dans les fosses où gisaient des infortunés qui n'avaient pour lits que des lambeaux de nattes pourries, où il leur restait à peine autant de place qu'on en accorde aux morts dans un cercueil, où ils n'avaient pour tous meubles qu'un cuvier de terre destiné à leurs besoins, et qui n'était vidé que tous les mois, afin qu'ils s'éteignissent d'eux-mêmes dans une atmosphère méphitique et morbide. Aussi ceux qui résistaient à ces souffrances étaient-ils si défigurés qu'ils ressemblaient à des cadavres ambulants plutôt qu'à des êtres vivants; et comme si ce n'eût pas été un assez grand supplice



que de placer des créatures humaines dans ces sépulcres horribles, où ils étaient entassés jusqu'à six à la fois, on punissait ceux qui osaient se plaindre en leur mettant pendant plusieurs semaines un bâillon cadennassé, ou en les flagellant avec des lanières le long des couloirs de ronde. Ce dernier châtiment était infligé à toutes les personnes sans distinction de sexe; les jeunes filles, les religieuses et les dames de la première noblesse étaient impitoyablement dépouillées de leurs vêtements par les dominicains, qui étaient les geôliers des prisons du saint-office, et frappées jusqu'au sang avec des lanières plombées. Ces moines recherchaient même par lubricité les occasions d'exercer sur elles ces flagellations, et il suffisait qu'ils entendissent seulement échanger une parole dans les cachots, pour condamner toute une chambrée à être fouettée. On dit que Philippe II aimait tellement ces exécutions, qu'il se déguisait en dominicain pour remplir l'office de bourreau.

Cependant la question de l'eau, le supplice du brodequin, et la torture du chevalet, avaient encore plus de charmes pour lui et chatouillaient plus délicieusement son âme féroce. Quand un prisonnier de haute distinction devait subir l'une de ces redoutables épreuves, le roi s'empressait de se rendre à la chambre des tourments : c'était une grotte profonde, où l'on descendait par un escalier en spirale qui se prolongeait sous des voûtes; le silence terrible qui régnait dans cet endroit, l'appareil épouvantable des instruments de supplice, faiblement éclairés par la lumière vacillante de deux pâles flambeaux, remplissaient l'âme du patient d'une terreur mortelle. Dès que sa majesté avait pris place sur un trône à côté des inquisiteurs, les questionnaires apparaissaient vêtus d'une

longue robe de treillis, la tête couverte d'un capuchon de même étoffe, percé aux endroits des yeux, du nez et de la bouche; ils saisissaient la victime et la dépouillaient nue jusqu'à la chemise, puis les inquisiteurs procédaient à l'interrogatoire, et joignant l'hypocrisie à la cruauté, ils exhortaient l'accusé à confesser ses prétendus crimes d'hérésie, de magie ou de sorcellerie, afin de ne pas forcer le saint tribunal à user de moyens violents.

Si le patient persistait à soutenir son innocence, ils ordonnaient aux dominicains de commencer la torture, et protestaient qu'en cas de lésions, de fractures de membres ou de mort, l'accusé en devait être responsable devant Dieu, attendu que c'était lui seul qui, par son obstination à cacher la vérité, mettait ses juges dans la nécessité de lui donner la question. Puis les tourmenteurs procédaient à la question ordinaire : ils attachaient le patient par les mains et derrière le dos avec l'extrémité d'une corde enroulée sur une poulie fixée au centre de la voûte, et l'élevant à une hauteur de plus de trente pieds du sol, ils lui donnaient le branle, et lâchaient tout à coup la corde afin que le malheureux tombât de tout le poids de son corps jusqu'à un demi-pied de la terre. Cette épreuve, qu'on appelait l'estrapade, disloquait toutes les jointures et faisait entrer dans les chairs jusqu'aux os les cordes qui serraient les poignets; cependant ce n'était que la question ordinaire. Pour la question extraordinaire, on attachait aux pieds du supplicié deux poids de cinquante livres, et l'on recommençait jusqu'à trois fois cette douloureuse ascension. Il arrivait souvent que dans une de ces effroyables secousses le ventre éclatait et laissait sortir les entrailles du torturé; mais les



moines ne suspendaient pas le supplice pour si peu de chose, ils se contentaient de faire rentrer dans le ventre les entrailles de la victime et de la rappeler de son évanouissement par des applications de fer brûlant sur les organes de la virilité, si c'était un homme, ou sur les mamelles et sur la vulve, si c'était une femme.

Ensuite les bourreaux passaient à un autre genre de supplice : ils étendaient le patient sur une espèce de chevalet de bois en forme de gouttière, sans autre fond qu'un bâton sur lequel le corps était appuyé dans toute sa longueur, s'inclinant en arrière et se courbant par l'effet d'un mécanisme; il résultait de cette situation que la respiration devenait haletante et que le torturé éprouvait des angoisses terribles. Pour augmenter encore les souffrances, on lui attachait les bras et les jambes à des cordes fixées à des tours que les bourreaux faisaient jouer de manière à donner des secousses violentes aux membres, à déboîter les os et à tendre le corps en forme d'arc, la tête moins élevée que les jambes. Dans cette position on donnait la question de l'eau, qui consistait à introduire dans la bouche de la victime un linge très-fin et très-délié qui recouvrait les narines, et dont une extrémité communiquait à un entonnoir rempli d'eau. De cette manière l'eau filtrait dans la bouche et dans le nez avec tant de lenteur, qu'il ne fallait pas moins de plusieurs heures pour que le torturé en avalât un litre, quoique la déglutition s'en opérât sans interruption. Les inquisiteurs ne faisaient cesser ce tourment affreux qu'au moment où une hémorragie annonçait la rupture de quelques vaisseaux.

Si cette terrible épreuve n'avait pu contraindre le patient

à se reconnaître coupable, on passait au supplice du feu : l'accusé était lié sur un lit de fer, le corps, les bras et les jambes fixés par des cercles, de manière à ce qu'il ne pût faire aucun mouvement; ensuite les tourmenteurs lui frottaient les pieds avec de l'huile, du lard et d'autres matières combustibles, et plaçaient sous lui plusieurs brasiers dont ils augmentaient graduellement l'intensité, jusqu'à ce que la chair fût tellement crevassée que les os parussent de toutes parts; après quoi ils se servaient de pinces, de griffes et d'ongles de fer pour déchirer le patient, jusqu'à ce que le médecin de l'inquisition eût déclaré que la mort était imminente.

Presque toujours les malheureux n'attendaient pas qu'on leur fit subir toutes ces tortures, et dès la première épreuve ils s'avouaient coupables des crimes dont il plaisait aux inquisiteurs de les accuser. Mais lorsqu'il se rencontrait des hommes doués d'une constitution physique assez robuste pour résister à ces épreuves épouvantables sans se reconnaître auteurs de crimes imaginaires, comme de sorcellerie, de magie ou d'hérésie, la férocité des prêtres inquisiteurs s'acharnait contre eux. On les conduisait dans une seconde chambre des tourments, où se trouvait une statue de la Vierge, qui n'était autre qu'un automate hérissé de pointes d'acier dissimulées par des vêtements de femme. Il était enjoint au patient d'embrasser la mère du Sauveur, et dès qu'il s'était mis en devoir d'exécuter cet ordre, la terrible statue, au moyen d'un ressort caché, étendait les bras, saisissait la victime et la pressait lentement sur son sein en faisant entrer dans ses chairs et par degrés les mille dards de ses bras et de sa poitrine. Ceux qui perdaient connaissance dans ses cruels



embrassements étaient dépouillés de leurs vêtements et plongés dans une cuve d'eau glacée, afin que la sensation du froid les ranimât et permit de les soumettre à de nouvelles tortures. Les tourmenteurs fixaient le torturé à l'aide de cercles de métal sur un siège d'airain, lui liaient les bras et les jambes sur un billot, et lui enfonçaient par des secousses mesurées des chevilles de fer sous les ongles des pieds et des mains; puis ils leur écrasaient une à une sous le choc d'un lourd marteau toutes les phalanges de chaque doigt. Il est vrai que les bons Pères avaient soin de répéter charitablement avant de frapper, « qu'en cas de lésions graves, de » la perte des membres, ou même de la mort, ils ne pourraient pas être accusés de cruauté, que le patient seul était » responsable devant Jésus-Christ du sang qu'ils allaient répandre, et qu'il rendrait un compte terrible au Dieu de miséricorde de ce qu'il les avait forcés par son obstination à user » envers lui de ces rigoureux supplices. » Si la victime persistait dans son refus de faire des aveux, les inquisiteurs avaient enfin recours aux grands moyens; ils faisaient clouer aux pieds des condamnés des sandales de fer ardent, que les tourmenteurs rivaient comme on fait des fers de chevaux; ensuite le grand inquisiteur ordonnait qu'on les fit marcher.

D'autres fois on se contentait de l'épreuve des bottes, qui consistait à mettre les jambes du patient dans des sacs de cuir remplis de suif bouillant; et s'il arrivait que les accusés refusassent encore de faire l'aveu de leur culpabilité, malgré les effroyables douleurs de ce supplice, les inquisiteurs ordonnaient qu'on leur arrachât les bottes; ce qui était exécuté par les féroces dominicains avec un raffinement de cruauté;

et presque toujours la peau et une partie des chairs demeuraient attachées à ces instruments de torture. Puis on appliquait sur les jambes du patient des guêtres de parchemin imbibées de vinaigre, et les tourmenteurs avançaient des réchauds enflammés qui, faisant rétrécir le parchemin, occasionnaient un redoublement de souffrances insupportables; enfin on terminait les épreuves par les brodequins.

Ce supplice consistait à placer les jambes de la victime entre quatre planches, deux s'appliquant à la face interne des jambes et les deux autres sur les côtés extérieurs, le tout lié fortement avec des cordes sèches qu'on mouillait pour les faire resserrer davantage; après quoi on introduisait entre les deux planches intérieures des coins de fer qu'on enfonçait avec violence et qui imprimaient aux cordes une tension telle que les os en étaient brisés. La question ordinaire était de quatre coins, la question extraordinaire de huit; et pour se faire une idée des souffrances effroyables que supportaient les accusés, il suffira de dire qu'au huitième coin, les planches, qui étaient séparées au commencement du supplice par les membres du patient, se trouvaient réunies, et avaient si affreusement broyé les jambes, que le sang, les chairs et jusqu'à la moelle des os s'écoulaient à travers les jointures de cet infernal brodequin. Rarement les accusés supportaient jusqu'à la fin cet affreux supplice sans avouer tout ce qu'il plaisait aux moines de leur faire reconnaître.

Quelquefois les inquisiteurs variaient les tortures, et remplaçaient le supplice des brodequins par celui de l'amputation des doigts. Les dociles exécuteurs de ces atroces vengeances s'armaient alors de couteaux aigus et tranchants,